

# CONDITIONS DE VENTE

---

## Procédure d'exécution de saisie

1. La vente a lieu par voie d'enchères publiques **le lundi 24 février 2025 à 10h00**, au local de la société CASA&CO SA, Zone Industrielle La Coche 11, 1852 Roche VD
2. L'Office des poursuites du district d'Aigle se réserve la possibilité de fixer des surenchères minimales, ainsi que des mises à prix de départ au fur et à mesure des biens à vendre.
3. La vente porte sur les objets mobiliers selon liste ci-jointe.
4. L'adjudication sera prononcée après trois criées au plus offrant.
5. La vente intervient sans aucune garantie de la part de l'Office des poursuites du district d'Aigle.
6. Dès son adjudication, le bien est placé sous la seule responsabilité de l'acquéreur.
7. L'enlèvement des biens vendus doit avoir lieu immédiatement.
8. L'acquéreur est rendu attentif aux points suivants :
  - a. L'enlèvement des biens vendus à lieu sous son entière responsabilité. En cas de dégâts fait dans les locaux, il devra en informer immédiatement l'office.
  - b. Les biens acquis doivent entièrement être débarrassés.
  - c. L'acquéreur est rendu attentif que les amateurs des autres biens procéderont à l'enlèvement de leurs biens en même temps.
9. Le paiement du prix doit intervenir au comptant. **Aucun délai de paiement ne sera accordé.** Si l'enchérisseur ne fournit pas immédiatement le paiement du prix, son offre sera considérée comme non avenue et les enchères seront continuées, l'offre immédiatement inférieure étant à nouveau créée trois fois. Tout enchérisseur restera lié par son offre aussi longtemps que l'enchérisseur suivant n'aura pas obtenu l'adjudication.
10. Le prix d'adjudication ne peut être acquitté au comptant en francs suisses et en espèces que jusqu'à concurrence de CHF 100'000.00. Le paiement du montant excédentaire doit être effectué par l'entremise d'un intermédiaire financier au sens de l'art. 2 de la loi du 10 octobre 1997 sur le blanchiment d'argent (art. 136 LP).

Aigle, le 7 février 2025

Office des poursuites du district d'Aigle



Bastien VAUCHER, substitut